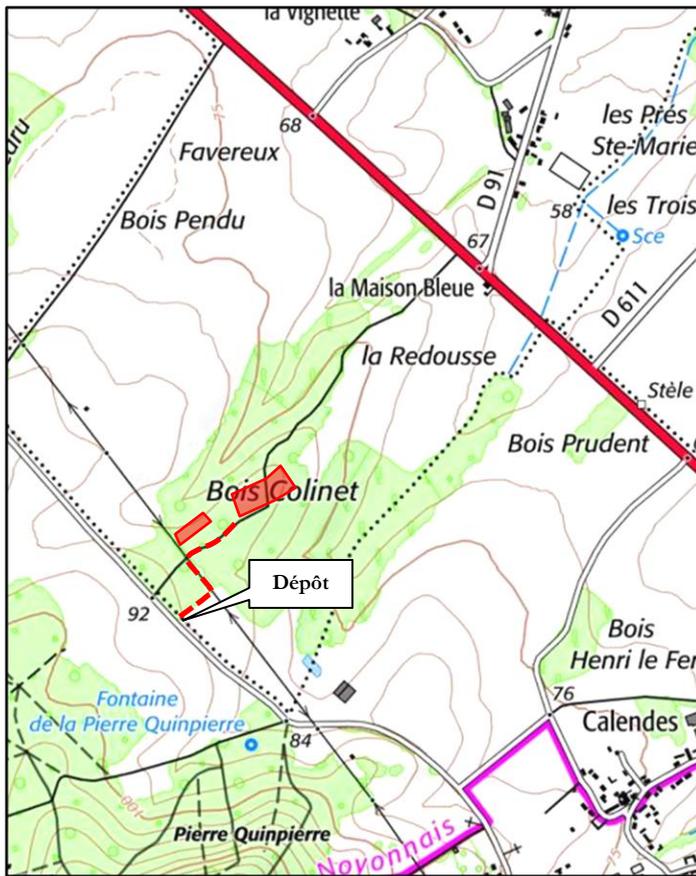


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Detrez-Noë Monique
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Nord
Commune Sermaize
Lieu-dit Bois Colinet
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,945430°
 Latitude : 49,601261°
Point de Rencontre Voir dépôt / plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne - Châtaignier
Volume présumé	174 m3
Nombre d'arbres	148
Volume moyen	1,17 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelles cadastrales D176, D177 et D182
Surface 1 hectare environ
Limites chemin et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture orange au corps
Réserves aucune
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert JMP et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseauemobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne			6	9	7	7	1	4	1	4		1	2		42	71	1,69
	Chêne gélif				2	1	1	3		1			1			9	15	1,66
	Châtaignier	11	28	21	18	7	4	2	1						92	80	0,87	
<i>Observations :</i>		+ 1 châtaignier sec (0,8 m³), 2 chênes secs (3 m³), 1 frêne (1,8 m³) et 1 hêtre (1,6 m³)													148	174	1,17	

Clauses particulières

Préambule : Présence d'une ligne électrique à proximité. Pour le dépôt prévenir monsieur Mesureur au 06.07.90.25.42.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers et taillis font partis de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : au Sud Est, autorisé du 1 août (après moisson) au 1 septembre.

Délai d'exploitation : 15 septembre 2022

Délai d'enlèvement : 1 septembre

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
80 % par Billet à Ordre avisé au 15.08.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx euros

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

